



Accusation triche école d'architecture

Par **architecte73**, le **24/04/2012 à 22:25**

Bonjour,

Je vais m'efforcer d'être au plus prêt des faits, sans donner mon jugement:

Je suis actuellement en 2ème année d'école d'architecture. J'ai loupé mon examen d'aquarelle, j'ai donc du fournir un dossier de rattrapage (2ème session)

A la suite de ce dernier, le professeur m'a convoqué (la vieille du jury) pour me dire qu'il comptait me mettre 0 étant donné du "bon niveau surprenant de mes aquarelles". En effet, il ne me croit pas "possible de réaliser de telles aquarelles". En gros, pour lui "elles ne sont pas de moi". Je me suis défendue, en vain...

Il a rétorqué que même si elles étaient de moi, j'avais relié des feuilles volantes (d'autres l'ont fait et ont eu 18) et que je n'ai pas respecté les consignes (j'ai relu les consignes et rien ne figurait de la sorte).

Au final, je viens de voir que ma note de 1ère session a été conservée: elle est de 6. Je ne peux pas valider mon UE.

Je ne viens pas me plaindre sur ce forum pour une "simple note", mais si je ne valide pas cet UE je ne pourrai pas prétendre à un transfert pour l'année prochaine.

J'ai pensé à aller voir la directrice des études et demander un entretien à 3 (le professeur, la directrice et moi). Mais j'aimerais m'armer d'articles pour pouvoir mieux me défendre que la dernière fois et dans le calme. Et si la directrice des études refuse quels recours s'offrent à moi?

Merci par avance.

Par NÃ©el, le 18/05/2012 à 17:38

Bonjour,

Suite à votre message que j'ai lu sur internet je désirerais vous montrer quelques une de mes aquarelles que vous pourriez montrer à votre professeur et lui demander si on peut peindre des aquarelles, comme ça du jour au lendemain sans jamais avoir appris le dessin , ni la peinture.

Merci de bien vouloir m'envoyer votre adresse mail.

salutation sincères.

Michel néel